

DECISION DEC212898DRH

Décision portant modification de la composition de la commission de réforme du Centre National de la Recherche Scientifique

Le président-directeur général

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat en son article 35,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS et notamment son article 8,

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et aux régimes de congés de maladies des fonctionnaires,

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre National de la recherche scientifique,

Vu l'arrêté du 12 mars 1985 portant création d'un comité médical auprès du CNRS,

Vu l'arrêté du 1^{er} septembre 1986 portant création d'une commission de réforme au CNRS,

Vu l'arrêté du 04 juin 2018 fixant la date des élections des membres des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels du CNRS,

Vu la décision n° 190929DRH du 19 mars 2019 relative à la Commission de Réforme,

décide,

Article 1

La décision 190929DRH est complétée ainsi qu'il suit :

1. Représentants du président- directeur général du CNRS :

Monsieur Hugues de LA GIRAUDIERE, directeur des ressources humaines ou Madame Anita DUSSAUGE, responsable du service développement professionnel des ingénieurs et techniciens

2. Représentants des personnels, suppléants :

Madame Claire LEMERCIER, en remplacement de Monsieur Christophe BLONDEL, représentant du corps des directeurs de recherche



Madame Emilie COUREL, en remplacement de Monsieur Xavier ESCALERA, représentant du corps des techniciens de recherche,

Fait à Paris, le 10 septembre 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit

